

SÉANCE SPÉCIALE DU 9 MAI 2022

Lundi, le 9 mai 2022, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents :

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à la Place des Fondateurs située au 155, boulevard St-David, LUNDI, le 9^e jour de mai 2022, 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
 - 2.0 Camp de jour -Engagements;
 - 3.0 États financiers 2021 vérifiés et Rapport du vérificateur (audit);
 - 4.0 Période de questions.
- Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 6^e jour du mois de mai 2022.

Greffier-trésorier et directeur général,

Daniel Hudon

118-2022

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 mai 2022.

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Camp de jour -Engagements;
- 3.0 États financiers 2021 vérifiés et Rapport du vérificateur (audit);
- 4.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 mai 2022, 19 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

119 - 2022

Camp de jour – Engagements.

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le Comité des Loisirs pour l'engagement d'étudiants du camp de jour pour l'été 2022.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'embauche pour le bon fonctionnement du camp de jour, des personnes nécessaires à cette activité, en fonction de l'ordre établi par le comité des loisirs, et de la quantité d'inscription et de la capacité d'accueil, le tout aux conditions suivantes:

- Moniteurs – Camp de jour
7 sem. X 35 h/sem. X 14,25 \$/h
 - Ellie Gaudreault;
 - Danie Fillion;
 - Alex Prince;
 - Félix Vaillancourt.

- Assistants-moniteurs – Camp de jour
7 sem. X 35 h/sem. X 14,25 \$/h
 - Alice Gauthier;
 - Marianne Tremblay;
 - Julia Gaudreault;
 - Élysabeth Fillion.

- Substituts :
 - Julie-Ann Claveau;
 - Jane Prince.

et que Mme Lynda Émond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant.

Mme la conseillère Geneviève Migneault n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

120-2022

États financiers 2021 vérifiés et Rapport du vérificateur (audit).

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a soumis à la vérification externe de *Mallette*, l'ensemble de ses activités financières de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les rapports émis par cette firme concernant les états financiers et le taux global de taxation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte, tels que présentés, les états financiers et les rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 39

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**